

NAISSANCE

Parrainage civil



A l'initiative du Maire de la commune.

Pièces à fournir :

livret de famille.
copie carte d'identité et justificatif de domicile pour le parrain et la marraine.

Guide des particuliers ► :

Le siège auto

Mis à jour le 19 février 2016


[Information pratique](#) 

Ministère chargé des transports



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

 02 40 77 62 46

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h